

Bonjour,

La CCL a émis avec succès un nouvel emprunt:

20 ans à 0.150%

Le Parlement a approuvé le nouveau crédit-cadre de 1700 millions de francs pour le cautionnement des emprunts de la CCL dans les années 2021-2027. Il s'agit non seulement d'une confirmation de la politique menée jusqu'à présent par la Confédération en matière de logement, mais aussi d'un vote de confiance envers la CCL et les activités des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. C'est pourquoi la CCL a voulu utiliser pour la première fois et le plus rapidement possible le nouveau crédit-cadre, disponible depuis le milieu de l'année, prouvant ainsi que les financements avantageux de la CCL sont en demande et que l'on a besoin d'elle.

Conformément à cette approche, nous avons pu lancer aujourd'hui avec succès sur le marché un nouvel emprunt à 20 ans de 94.2 millions de francs, avec la série 65. Le taux d'intérêt est de 0,150% par an et les all-in costs de 0,161% par an jusqu'au remboursement le 09.09.2041. 18 maîtres d'ouvrage d'utilité publique y ont participé avec 19 parts. Comme aucune série CCL ne doit actuellement être remboursée et qu'il n'y a donc pas eu de demande de conversion, la série 65 sera utilisée sans exception pour financer de nouveaux bâtiments et des rénovations ou pour le remplacement d'hypothèques. Vous trouverez les détails dans le [décompte des coûts globaux](#).

Les communications officielles de la CCL à l'attention de ses membres continuent à leur parvenir par la voie postale.

[Recommander la Newsletter](#)

[Se désabonner de la Newsletter](#)
